



OBSERVATOIRE DE LA FAMILLE

RESULTATS DE L'ENQUETE 2014

« ÊTRE PERE AUJOURD'HUI »

Synthèse réalisée par Pierre-Alexandre DELORME

Doctorant en sociologie au CERReV

(Centre d'Étude et de Recherche sur les Risques et les Vulnérabilités)

Union Départementale des Associations Familiales de l'Orne

BP 32 – 61001 ALENCON cedex – Tél. 02.33.80.32.20 / Fax 02.33.80.32.29

INTRODUCTION

1. Contexte de l'enquête

Au cours des deux décennies 1960 et 1970, l'institution familiale s'est vue transformée par de nombreux changements, que l'on parle de la féminisation de la population active¹ ou des changements juridiques comme le divorce ou la Loi Veil. Sous l'impulsion de ces réformes, les rapports sociaux internes à la famille ont également été mis en question, notamment le rôle du père. Carole Brugeilles et Pascal Sébille écrivaient en 2009 : « *La relation à l'enfant et l'implication du père dans l'éducation [sont] au centre de la définition de « la paternité contemporaine » (Castelain-Meunier, 2002). Le père, compétent, devient un acteur valorisé du développement cognitif, social et affectif de ses enfants. Cette définition a pour corollaire un idéal de partage égalitaire des tâches de soins et d'éducation (Coulon et Cresson, 2007). En dépit de cette nouvelle conception de la paternité, fortement médiatisée, et du développement de l'activité féminine, la participation des hommes aux soins et à l'éducation progresse peu.* »²

Les productions sociologiques s'accordent en effet sur un point : les représentations changent, mais les pratiques tendent à rester les mêmes. De fortes inégalités subsistent encore au sein de la cellule familiale, le travail parental incombant encore majoritairement aux femmes. Selon Brugeilles et Sébille, « *S'occuper des enfants reste une prérogative féminine, et la division sexuelle du travail parental se modifie lentement* »³, un constat qui faisait dire à Michèle Ferrand que « *la permanence l'emporte sur le changement* »⁴.

Face à cela, des questions se posent : comment les pères perçoivent-ils leur rôle ? Comment jugent-ils leur implication quotidienne ? Alors qu'encore en 2013, 17% des décisions de justice

¹ Ceci ne signifie pas que la population active n'était pas féminisée avant les années 1960, mais qu'il y a une extension du salariat féminin, bien que cela concerne principalement l'accès à des emplois précaires permettant de combiner activité professionnelle et travail parental.

² Carole BRUGEILLES, Pascal SEBILLE, « La participation des pères aux soins et à l'éducation des enfants. L'influence des rapports sociaux de sexe entre les parents et entre les générations », in *Politiques sociales et familiales*, n°19, mars 2009, p.19.

³ *Ibid*

⁴ Michèle FERRAND, *Féminin, Masculin*, Paris, La Découverte, coll. « Repères », 2004, p.38.

relatives à la garde de l'enfant suite à la séparation des parents donnaient lieu à une garde alternée⁵, quelles représentations ont-ils de la justice, mais aussi des médias ?

2. Objectifs de l'enquête

Le premier objectif de cette enquête est d'interroger les représentations que les pères ont de leur quotidien auprès de l'enfant. Il s'agit notamment de connaître leurs pratiques sur diverses tâches, d'identifier celles qu'ils déclarent assurer le plus, de savoir s'ils passent du temps seul avec leur(s) enfant(s) etc.

Deuxièmement, cette enquête vise aussi à interroger le rôle de père et le ressenti des pères, tant face à leur quotidien que face aux institutions et aux médias. Comment perçoivent-ils leur image telle que diffusée par les médias et au sein de la société, et quelle est leur vision des décisions de justice ? En définitive, leur propre représentation de la paternité est interrogée : qu'est-ce qu'un « bon père » aujourd'hui ?

Cerner les représentations qu'ils ont de leur implication par rapport à leur propre père dans leur éducation constitue le troisième objectif de l'enquête. Ont-ils l'impression d'être différents et, dans l'affirmative, en quoi ?

3. Méthode de l'enquête

La méthode repose sur une mise à disposition par la CNAF via une convention passée avec l'UNAF, d'un fichier aléatoire de pères allocataires de la CAF ayant au moins un enfant au 31 décembre 2013. Entre avril et juillet 2014, un questionnaire a été adressé par voie postale à **3 000 pères de famille** dans le département, l'unité d'observation étant le père.

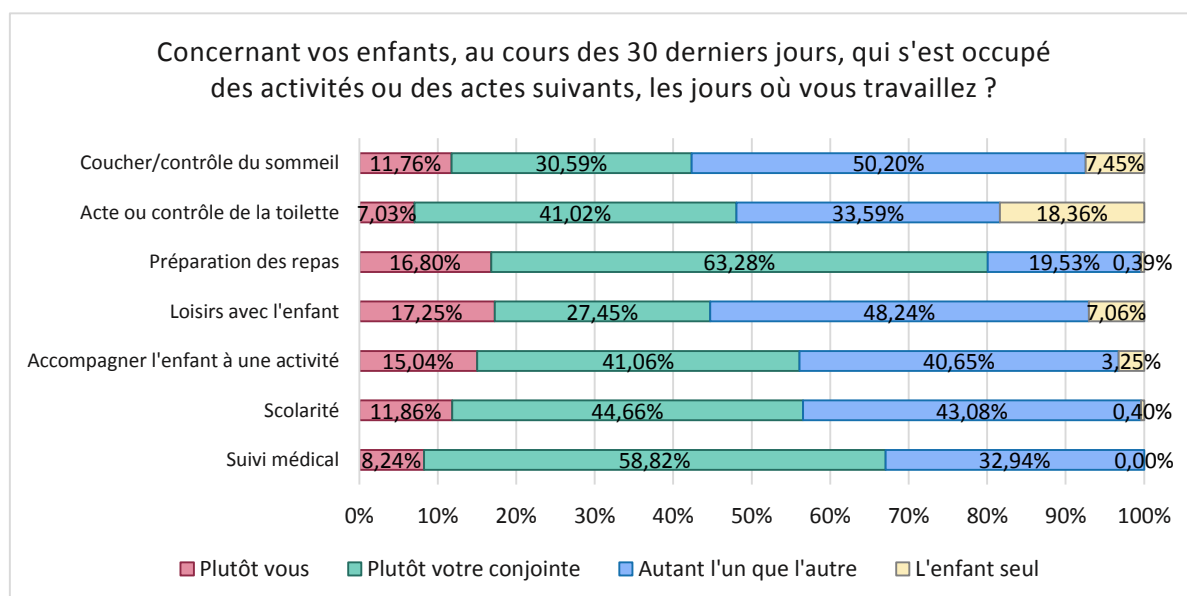
Au final, 264 questionnaires ont été reçus, soit **un taux de retour de 8,8%**. Les résultats de l'enquête portent donc sur ces 264 questionnaires exploitables.

⁵ France, Ministère de la Justice, Direction des Affaires Civiles et du Sceau, Pôle d'évaluation de la Justice Civile, 2013, *La résidence des enfants de parents séparés. De la demande des parents à la décision du juge*. Rédigé par Maud GUILLONNEAU et Caroline MOREAU, p. 5.
http://www.justice.gouv.fr/art_pix/1_rapportresidence_11_2013.pdf

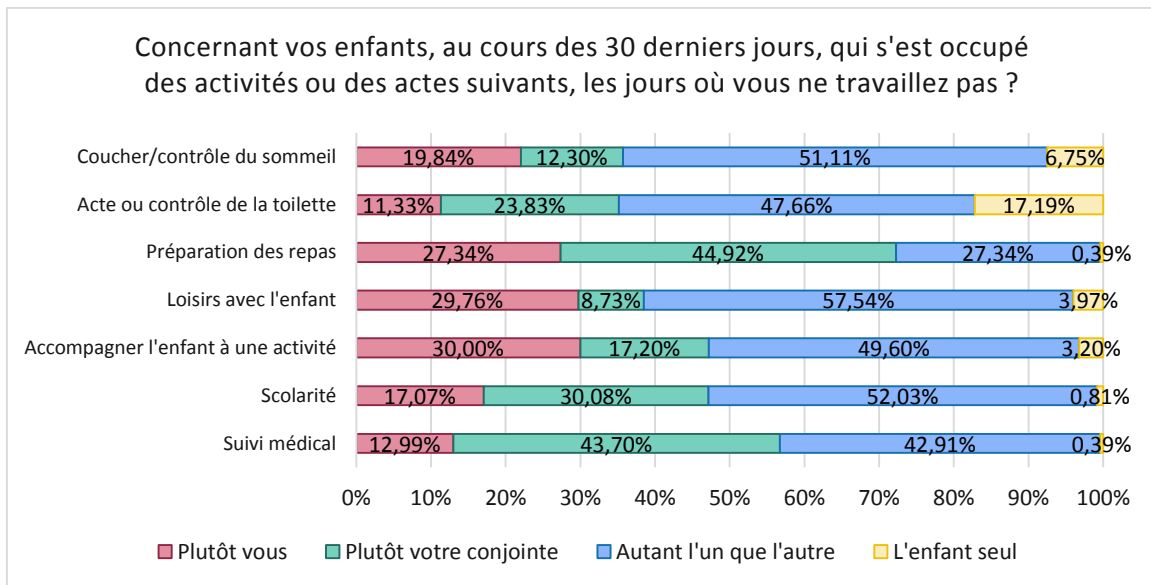
PARTIE 1 : REPRESENTATIONS DES PRATIQUES ET INCIDENCE SUR LE RESSENTI DES PERES

1.1. Représentations des pratiques quotidiennes des pères concernant le travail parental

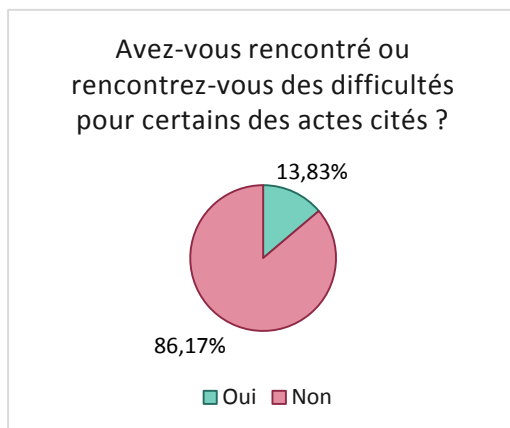
Les enquêtés ont été interrogés sur leurs propres représentations de leur participation à certaines tâches quotidiennes. S'ils font, dans l'ensemble, peu de travail parental par rapport à leur conjointe, les tâches auxquelles ils participent le plus sont : les loisirs avec l'enfant (17,25%), la préparation des repas (16,80%) et l'accompagnement de l'enfant à une activité (15,04%). Le travail des enquêtés apparaît, dans les représentations qu'ils ont de leur quotidien, comme un déterminant essentiel de leur degré de participation aux tâches quotidiennes puisqu'ils s'investissent davantage, pour l'ensemble des tâches, les jours où ils



ne travaillent pas. La répartition sexuée des tâches les jours non travaillés tend à s'équilibrer davantage. Toutefois, les conjointes restent majoritairement en charge de la préparation des repas et du suivi médical. Les jours travaillés, ce sont donc principalement les conjointes qui effectuent la plus grande partie du travail parental. Si les pères prennent le relais les jours non travaillés, on observe que cela concerne surtout les tâches les moins contraignantes : les loisirs, l'accompagnement à une activité et le coucher. Il existe donc encore des inégalités notables et une forte différenciation dans la répartition des tâches, les pères relayant davantage leur conjointe pour les activités ludiques ou non contraignantes.

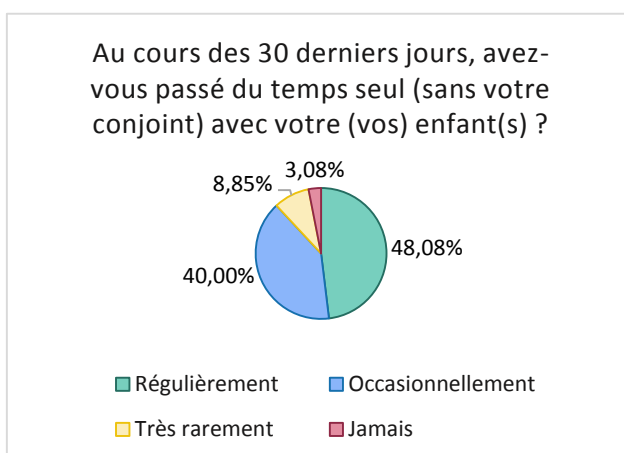


Seulement 13,83% des enquêtés ont déclaré avoir rencontré ou rencontrer des difficultés



pour certains des actes interrogés, et ce principalement pour la scolarité et le coucher/contrôle du sommeil (plus de 2 enquêtés ayant rencontré des difficultés sur 5). D'après les déclarations de ces enquêtés rencontrant des difficultés, ce sont le manque de patience et d'indulgence qui leur font défaut et sont identifiés comme cause de leurs difficultés.

1.2. Un temps qui manque



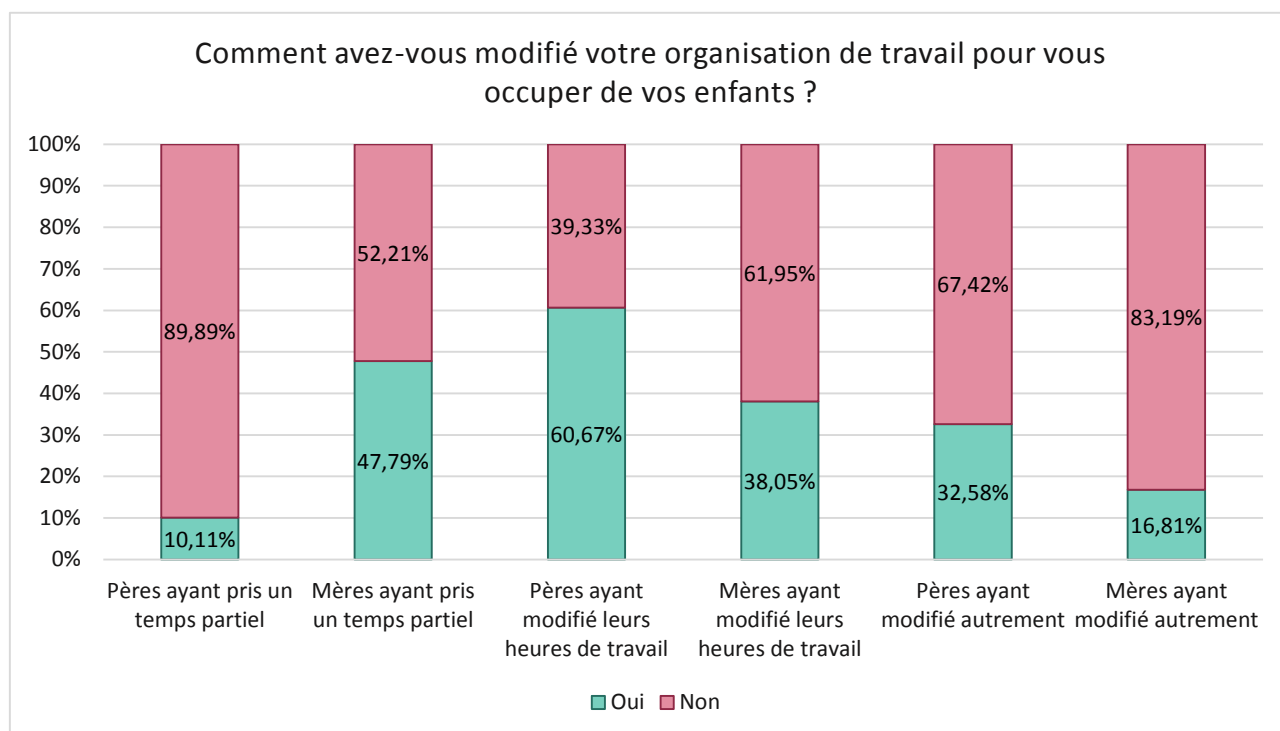
Les représentations des pères sur le temps passé avec leur(s) enfant(s) ont également été interrogées. Si une large majorité des enquêtés (88,08%) déclare avoir passé régulièrement ou occasionnellement du temps seul avec leurs enfants, ils sont également nombreux (40,54%) à déclarer qu'ils n'ont plutôt pas (33,20%) ou pas du

tout (7,34%) le sentiment de disposer de suffisamment de temps pour faire ce qu'ils souhaitent avec leurs enfants. La cause principalement avancée et très largement partagée

par les interrogés (un peu plus de 4 enquêtés sur 5 ayant le sentiment de manquer de temps) est l'activité professionnelle.

1.3. [La présence des pères : pratiques et représentations](#)

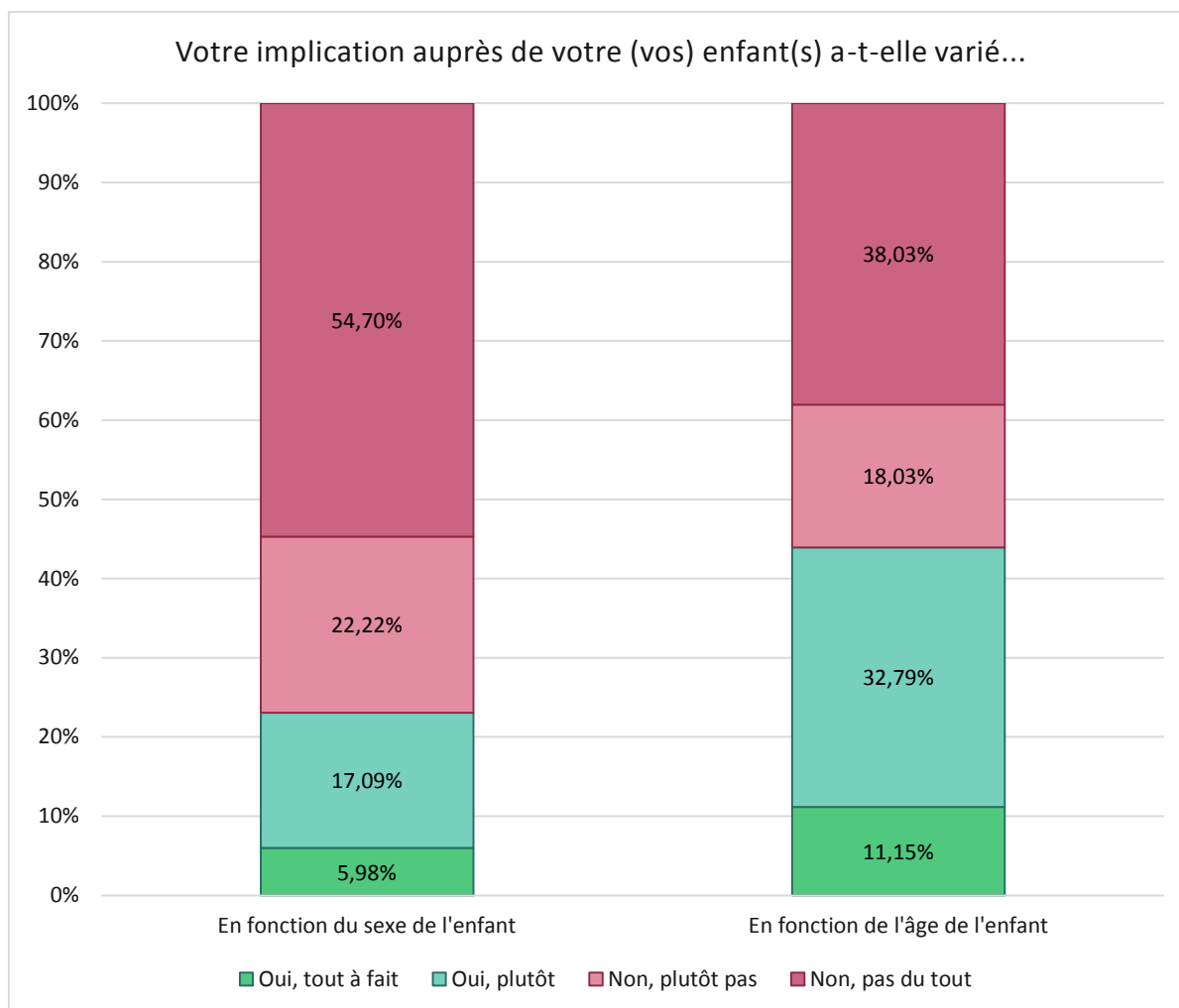
Les pères sont seulement 35,46% à déclarer avoir modifié l'organisation de leur temps de travail contre 52,80% des conjointes



Le graphique ci-dessus indique la nature de ces modifications. On observe donc qu'elles ont consisté majoritairement, pour les pères, en une modification des heures de travail, tandis que les conjointes ont principalement opté pour un temps partiel.

Également en terme de pratiques, les interrogés sont peu nombreux à déclarer n'avoir pris aucun jour de congés au moment de la naissance de leurs enfants (16,86% pour le premier enfant, 11,34% pour le second enfant et 17,17% pour le troisième enfant). 43,92% des interrogés n'ont pris soit aucun congé, soit seulement les 3 jours de congés employeur, soit seulement des congés payés et/ou RTT lors de la naissance de leur premier enfant. Il faut cependant noter que 49,62% des pères interrogés ont eu leur premier enfant avant 2002 et par conséquent, ils ne pouvaient pas bénéficier à l'époque des 11 jours légaux de sécurité sociale. Les analyses portent à croire que plus il y a de congés paternité à disposition, plus les pères s'en emparent.

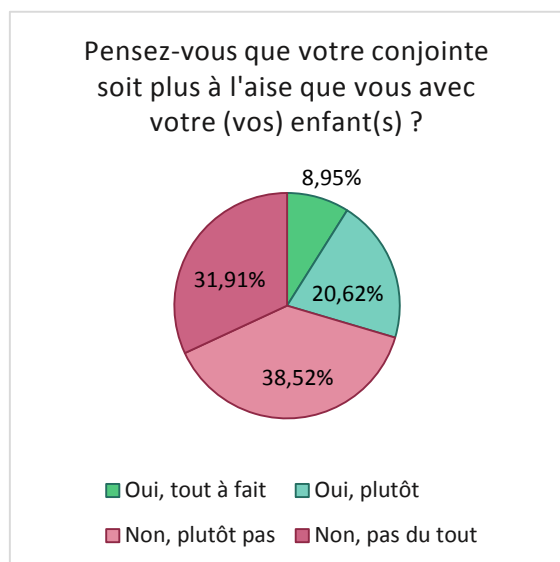
Au niveau des représentations, d'après les déclarations des pères de l'échantillon, l'âge de l'enfant a plus souvent fait varier leur implication que le sexe de l'enfant.



PARTIE 2 : ANALYSE DU RESENTI ET DES REPRESENTATIONS DU ROLE DE PERE

2.1. Une double représentation du rôle de père et un ressenti mitigé

Dans l'ensemble, les pères interrogés ne pas pensent pas que leur conjointe soit plus à l'aise

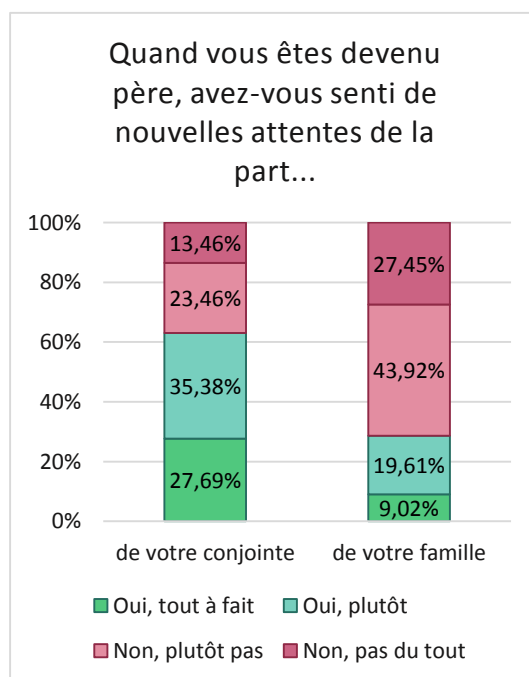


qu'eux avec leurs enfants. Pour les pères ayant le sentiment que leur conjointe est plus à l'aise qu'eux, ce sentiment est avant tout lié, d'après ce qu'ils ont déclaré, au temps plus important que leur conjointe passe avec l'enfant, mais également à la plus grande patience de leur conjointe. Certains enquêtés déclarent également que cette meilleure aisance de la mère est naturelle, liée à un « *instinct maternel* » ou au lien mère-enfant qui se nouerait pendant

la grossesse ou pendant l'allaitement.

Les enquêtés ont majoritairement déclaré qu'ils avaient ressenti de nouvelles attentes de la part de leur conjointe lorsqu'ils sont devenus pères, tandis qu'une minorité a déclaré avoir perçu ces nouvelles attentes de la part de leur famille.

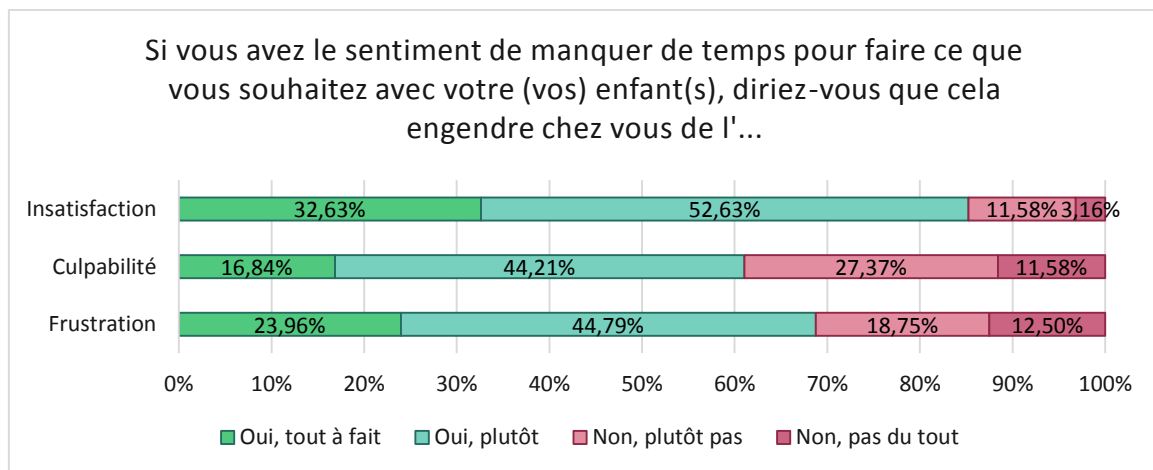
Ces réponses amèneraient l'hypothèse suivante : les attentes de rôle sont plus facilement identifiées par les pères au sein de la cellule conjugale que dans la famille élargie du fait même de la prédominance de la famille nucléaire – c'est-à-dire resserrée sur le noyau conjugal – sur le modèle de famille élargie. Il faut noter que les attentes de la société sont structurelles et donc souvent invisibles. 49,10% des pères déclarent que ces nouvelles attentes les ont motivés, contre 37,72% pour lesquels cela n'a rien changé. Seuls



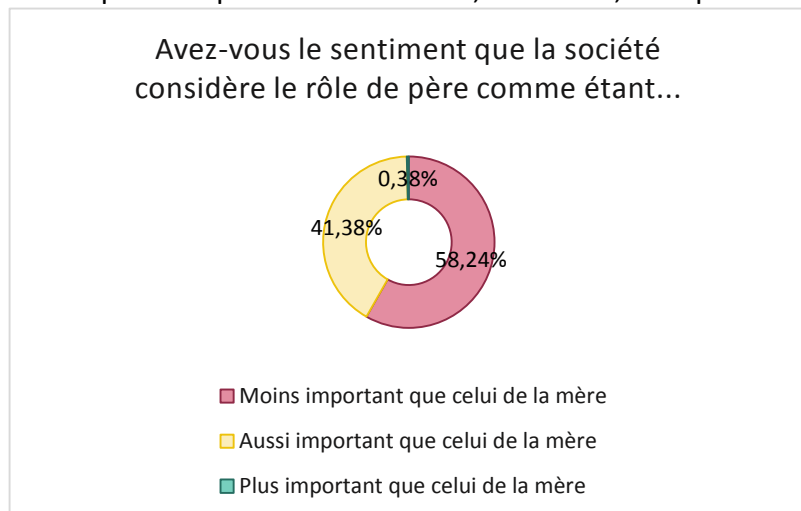
nouvelles attentes les ont motivés, contre 37,72% pour lesquels cela n'a rien changé. Seuls

13,17% déclarent avoir été inquiétés par ces nouvelles attentes. Ceci indique que les pères semblent bien vivre leur paternité et le rôle qui y est attaché.

Les pères ont majoritairement déclaré que le sentiment de manquer de temps engendrait chez eux de l'insatisfaction et de la frustration. Contrairement aux enquêtés du Calvados, le sentiment de culpabilité est beaucoup plus présent parmi les enquêtés de l'Orne⁶. Le manque de temps dû au travail semble, pour les interrogés, légitimer la non-participation au travail parental. Tout comme pour le Calvados, l'injonction à travailler semble être plus forte que celle d'être un père présent, ce qui nous amènerait à poser l'hypothèse que les représentations du père comme pourvoyeur de revenus sont encore fortement ancrées et liées à une perception négative des conditions socioéconomiques.



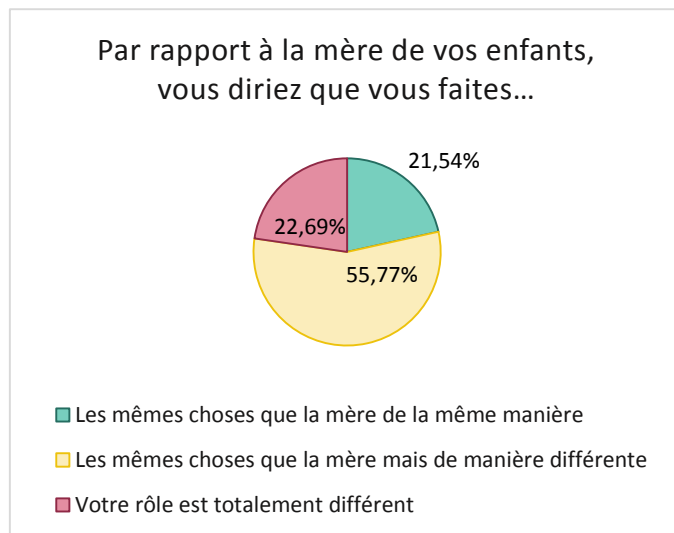
De même, une forte majorité des enquêtés (58,24%) a le sentiment que la société considère le rôle de père comme étant moins important que celui de la mère, contre 41,38% qui ont le sentiment que ce rôle de père est considéré par la société comme aussi important que celui de la mère. Les pères semblent donc avoir le sentiment d'être perçus comme secondaires.



⁶ Nous ne disposons cependant pas d'autres éléments qui nous permettraient d'interpréter la cause de ce sentiment.

2.2. Du père aux pères

Les pères de l'échantillon ont été interrogés sur le moment où ils se sont sentis devenir père. Les résultats de l'enquête indiquent qu'ils n'ont pas eu ce sentiment au même moment puisque pour certains (25,10%), cela est advenu pendant la grossesse, pour un autre groupe plus nombreux (45,17%) au moment de la naissance de leur premier enfant, et pour une troisième catégorie, progressivement après la naissance (19,31%). L'âge de la paternité a une incidence sur le sentiment de devenir père puisque les pères ayant eu leur premier enfant à moins de 30 ans déclarent plus souvent qu'ils ont eu le sentiment de devenir père au moment de la naissance, tandis que les pères ayant eu leur enfant à 30 ans ou plus, estiment plus souvent avoir eu ce sentiment de paternité pendant la grossesse de leur conjointe.



Une majorité de pères (55,77%) déclare faire les mêmes choses que la mère mais de manière différente. 22,69% des interrogés considèrent cependant ce rôle comme totalement différent contre 21,54% qui déclarent faire les mêmes choses que la mère⁷.

Une des questions portait sur les personnes ayant eu une influence sur les interrogés et les pères qu'ils sont devenus. Deux catégories se démarquent. Sur les 259 répondants, 65,64% déclarent que seuls des hommes (soit seulement leur père soit leur père et d'autres hommes uniquement, tels que leurs frères, oncles, grands-pères...) ont eu un impact sur les pères qu'ils sont devenus. L'autre catégorie est constituée d'interrogés dont les influences n'ont pas été exclusivement masculines, c'est-à-dire ayant été influencés par leur père⁸ et par d'autres personnes de sexe opposé (conjointe, sœurs...), mixtes (frères et sœurs...) ou non identifiées

⁷ Ceci étant, à quoi renvoient les « manières de faire » et les « mêmes choses » ?

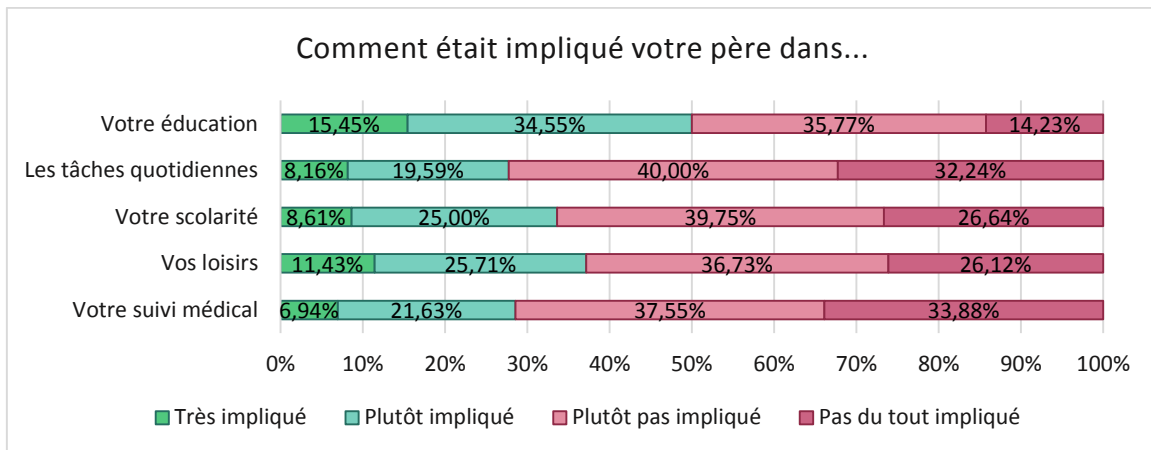
⁸ Cependant, la construction même de la question imposait de fait le père des interrogés comme ayant eu une incidence sur les pères qu'ils sont devenus. De plus, l'influence de leur père comme d'autres individus, n'est pas caractérisée positivement ou négativement.

par le sexe (amis, collègues, grands-parents...). Pour cette seconde catégorie, de nombreux pères déclarent que leur mère a eu une incidence sur eux.

En ce qui concerne l'image du « bon père », 61,64% des interrogés se le représentent avant tout comme quelqu'un de présent, d'attentionné. 36,99% pensent que le « bon père » est un conseiller, un guide, celui qui mène ses enfants à l'autonomie. 35,16% estiment que c'est un éducateur, un transmetteur de valeurs et de connaissances. Près d'un quart considère que c'est quelqu'un d'affectueux et d'aimant. Un cinquième considère qu'un « bon père » est celui qui pourvoit aux besoins de la famille. On observe donc qu'il existe un écart entre les représentations du « bon père » – principalement définies par sa présence, l'attention portée aux enfants et son implication – avec les déclarations des enquêtés relatives aux pratiques, les pères étant plus en retrait sur le travail parental et déclarant manquer de temps.

2.3. [Un nouveau schéma paternel ?](#)

Une partie du questionnaire s'est attachée à interroger les représentations que les enquêtés ont de l'implication de leur propre père. L'une des questions révèle qu'une minorité de pères a le sentiment d'éduquer leurs enfants de la même manière qu'ils ont été élevés. S'ils ont le sentiment d'éduquer leurs enfants plutôt différemment ou totalement différemment, ils s'estiment plus présents, davantage à l'écoute et attentionnés que leur père. Ils pensent dispenser une éducation moins stricte pour ceux qui estiment leur éducation plutôt différente.



Le graphique ci-dessus expose comment les enquêtés se représentent l'implication de leur père sur différentes tâches⁹.

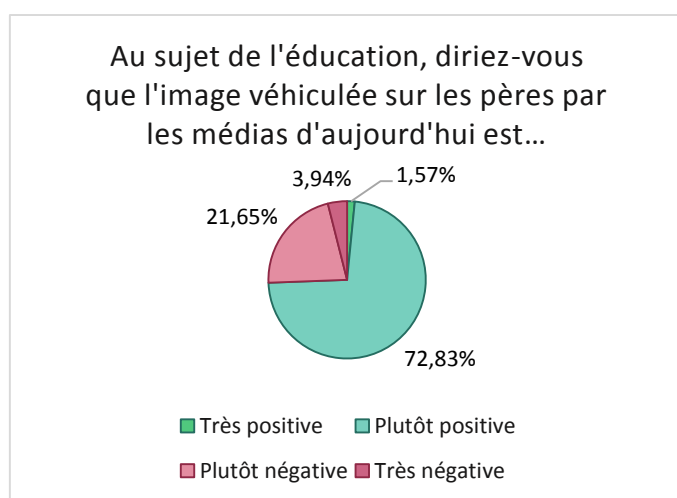
Dans l'ensemble, les interrogés se représentent l'implication de leur père comme assez faible. Seule l'éducation a été un domaine dans laquelle 1 répondant sur 2 a eu un père très ou plutôt impliqué.

⁹ Les conclusions relatives à cette question sont à prendre avec mesure puisque l'on ne sait pas comment le terme d'implication a été interprété par les interrogés : être présent, porter de l'intérêt, participer activement aux tâches, émettre un avis etc. Le même problème se pose par rapport aux items : pour les enquêtés, à quoi renvoie l'éducation si elle est distincte des tâches quotidiennes et de la scolarité par exemple ?

1.1. Le sentiment d'un manque de reconnaissance

Les déclarations des pères de l'échantillon indiquent que beaucoup ressentent un manque de reconnaissance de la société.

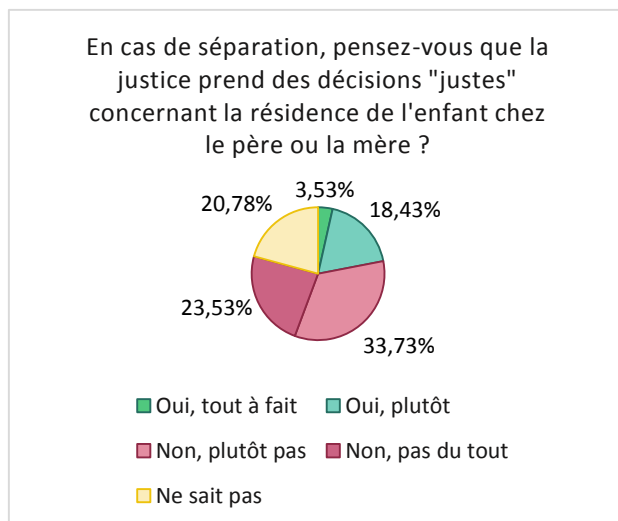
Si les pères se représentent plutôt positivement leur rôle, ils jugent le regard porté sur eux comme globalement négatif. Une partie du questionnaire portait sur les représentations que les pères avaient de deux institutions : les médias et la justice. Si pour une très large majorité des interrogés, l'image véhiculée par les médias sur les pères relativement à l'éducation est



jugée plutôt positive (72,83%) voir très positive (1,57%), ils sont 17,73% à juger cette image caricaturale ou déréalisée (en positif comme en négatif). 25,53% considèrent que cette image est négative ou dévalorisante, contre 24,82% qui la jugent positive ou valorisante. Les médias tendent donc, selon de nombreux enquêtés, à

valoriser leur rôle à travers notamment l'image des nouveaux pères, bien que cette image puisse être jugée déréalisée. Voici quelques propos des interrogés : « *Souvent caricaturale et traditionnaliste* » ; « *différente de la réalité, trop bling bling* » ; « *caricaturale* » ; « *un père stéréotypé* » ; « *ça dépend des médias, ça peut aller du stéréotype, le père à l'ancienne, à l'équilibre dans le couple* ».

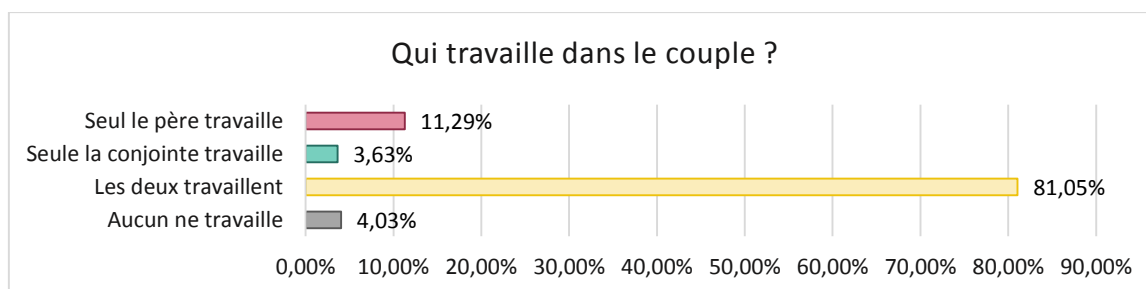
Le ressenti des interrogés sur les décisions de justice démontre clairement que les pères interrogés se sentent lésés face aux mères. Si 20,78% des pères déclarent ne pas connaître suffisamment de cas, de statistiques pour se prononcer, ce sont 57,26% des interrogés qui pensent que la justice prend des décisions plutôt pas (33,73%) ou pas du tout (23,53%) justes en ce qui concerne la résidence de l'enfant chez le père ou la mère.



Pour 31,40% des enquêtés, si ces décisions ne sont pas justes, c'est parce qu'il n'y a pas d'égalité entre le père et la mère face à la justice et que la mère est valorisée. 28,10% justifient leur réponse par le simple fait que, selon eux, dans la majeure partie des cas, c'est la mère qui obtient la garde. Ce dernier registre de justification démontre une méconnaissance des statistiques, puisque

sur l'ensemble des décisions de justice pris en accord mutuel (80% de la totalité des cas de séparation), 70% des parents prennent la décision de placer l'enfant chez la mère¹⁰.

1.2. [Le travail](#)



Concernant les pères en couple, il est plus fréquent que seul le père travaille dans les familles de trois enfants ou plus que dans les familles de un ou deux enfants¹¹.

Peut-être faut-il interpréter cette information de la manière suivante, c'est qu'il existe encore, malgré les déclarations d'intention des interrogés, une attribution sexuée des tâches : le travail parental relève de la mère, celle-ci abandonnant plus souvent son emploi lorsque le nombre d'enfants impose une plus forte présence au sein du foyer, et le rôle de subvenir aux besoins financiers de la famille relève du père. Ceci explique également les choix de modifications de l'organisation du temps de travail ; une diminution du temps de travail pour les conjointes, contre un réagencement pour les pères. C'est également l'activité professionnelle de l'homme qui continue d'orienter la répartition des tâches quotidiennes.

¹⁰ France, Ministère de la Justice, Direction des Affaires Civiles et du Sceau, Pôle d'évaluation de la Justice Civile, *op.cit.*, p.6.

¹¹ Cependant, les effectifs sont trop faibles pour établir un lien de corrélation entre les deux variables contrairement au Calvados.

CONCLUSION

Au regard des résultats de cette enquête, les réponses des interrogés peuvent nous permettre d'esquisser un portrait de ce que serait un père aujourd'hui, ou plutôt des représentations qu'ils ont de leur rôle.

Dans les représentations des interrogés, la présence auprès de ses enfants est un élément central pour être un « bon père ». Cependant, il apparaît que le travail demeure le principal obstacle à leur présence au sein du domicile conjugal. En effet, de ce point de vue, il existe encore de fortes permanences dans la répartition sexuée du travail parental, les pères étant plus souvent en charge de tâches non contraignantes que leurs conjointes. Pour assurer le travail parental, la majorité des conjointes modifie l'organisation de leur temps de travail, à la différence notable des interrogés. L'image que les enquêtés ont du « bon père » semble pourtant se détacher de ce schéma, ce qui montre un décalage entre les représentations et les pratiques. Les enquêtés s'astreignent ou sont encore astreints à ce rôle de travailleur extérieur à la cellule familiale.

C'est d'ailleurs le fait de ne pas disposer de temps suffisant avec leurs enfants, causé majoritairement par le travail, qui est responsable de sentiments négatifs (insatisfaction, frustration).

Il semble donc que les sentiments négatifs qu'éprouvent les interrogés résultent principalement de causes perçues comme extérieures à la cellule familiale (travail, justice, société) tandis qu'ils semblent bien vivre leur quotidien¹². Le fait que leurs pratiques soient souvent en décalage avec l'image qu'ils ont du « bon père » incombe, selon eux, à des causes structurelles. Il en découle, d'après ce qu'ils ont déclaré, un sentiment de manque de reconnaissance et d'iniquité face à la justice, ou encore de dévalorisation de leur rôle aux yeux de la société.

¹² Cependant, insistons une fois encore sur le caractère non contraignant des tâches pour lesquelles ils prennent le relai de leur conjointe (coucher/contrôle du sommeil ; loisirs avec l'enfant ; accompagnement de l'enfant à une activité)